



Communiqué News Release

Pour publication immédiate

Also available in English

VERDICT DE NON-CULPABILITÉ CONCERNANT LE SEXE ORAL — UN IMPORTANT MESSAGE DE LA COUR AUX PROCUREURS

TORONTO, 16 août 2013 — Un groupe d'organismes du domaine du VIH est soulagé d'apprendre qu'un juge de Barrie a déclaré « JM », une Ontarienne accusée d'agression sexuelle grave pour des allégations de non-divulgence de sa séropositivité au VIH avant des rapports sexuels, non coupable d'agression sexuelle grave pour avoir eu des rapports sexuels oraux. La cour a conclu à l'absence de possibilité réaliste de transmission du VIH.

« Elle n'aurait jamais dû faire face à cette accusation pour des rapports sexuels oraux », affirme Jessica Whitbread, présidente mondiale de la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/sida. « Nous déplorons l'insistance de la Couronne pour avoir déposé cette accusation malgré ce que la science nous dit des risques de transmission lors du sexe oral. »

L'expert appelé à témoigner par la Couronne, le D^r Irving Salit, médecin spécialiste du VIH, a lui-même résumé : « Vous avez de plus fortes chances de recevoir un piano sur la tête en marchant dans la rue que de contracter le VIH lors de rapports sexuels oraux. »

« Le verdict d'aujourd'hui lance un message important aux procureurs de la Couronne qui tentent d'élargir la portée du droit criminel en lien avec la non-divulgence de la séropositivité au VIH : les poursuites concernant les rapports sexuels oraux ne sont pas justifiées », affirme Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Tristement, les soucis de cette femme ne sont pas terminés, puisqu'elle a été déclarée coupable en lien avec un chef d'accusation d'agression sexuelle grave pour n'avoir pas divulgué sa séropositivité avant des rapports vaginaux non protégés, bien que sa charge virale était indétectable (signifiant que le risque de transmission se situait près de zéro), au moment de cet acte. Elle risque à présent de devoir purger une peine d'emprisonnement semblable à celles que purgent des agresseurs sexuels violents. Sa peine sera connue la semaine prochaine.

Cette condamnation est la conséquence d'une décision problématique rendue par la Cour suprême du Canada, l'an dernier. Les personnes vivant avec le VIH peuvent à présent être déclarées coupables d'agression sexuelle grave si elles ne divulguent pas leur séropositivité avant un rapport sexuel, à moins d'utiliser un condom *et* d'avoir une charge virale faible — du moins pour ce qui concerne la pénétration vaginale. Cette décision a été critiquée par des personnes vivant avec le VIH, des militants de la lutte contre le sida ainsi que des experts en droit, comme étant un grand pas en arrière pour la santé publique et les droits de la personne.

Afin de limiter le recours au droit criminel contre les personnes vivant avec le VIH, plus de 1 000 sympathisants du Groupe de travail ontarien sur le droit pénal et l'exposition au VIH (CLHE) ont exhorté le ministère du Procureur général de l'Ontario à développer des lignes directrices sur les poursuites, à l'intention des procureurs; elles sont attendues cet automne.

M. Elliott explique : « Nous continuons d'inciter le ministère à tenir promesse et à développer des lignes directrices sur les poursuites, en conformité avec la science, les recommandations internationales en la matière ainsi que l'expertise des personnes vivant avec le VIH et de leurs alliés, afin de mettre fin aux poursuites injustes et préjudiciables, contre les personnes vivant avec le VIH. »

Pour de plus amples renseignements, consultez :

Femmes et séropositives : dénonçons l'injustice (un film documentaire accessible gratuitement sur le Web, produit par le Réseau juridique canadien VIH/sida) :

www.femmeseropositiveslefilm.org

www.aidslaw.ca/droitcriminel

www.clhe.ca

www.aidsactionnow.org

-30-

Contact :

Gilleen Witkowski

Agente des communications et relations médias

Réseau juridique canadien VIH/sida

gwitkowski@aidslaw.ca

416 595 1666 (poste 236) / 416 906 5554 (cellu.)